

Cases-de-Pène

1 Place des Ecoles, rue de l'Hôtel-de-Ville 66600 Cases-de-Pène



Pourquoi téléconsulter ?

Comment ça marche ?

Foire aux questions

**LA BOX MÉDICALE
GUIDE PRATIQUE**

Cabinet médical de téléconsultation augmentée



Qu'est-ce que c'est ?

Dans l'attente de l'installation physique de nouveaux médecins généralistes, afin d'assurer

un accès rapide aux soins non programmés sans signe de gravité ou d'urgence immédiate, la commune a décidé de mettre en place une Box Médicale qui permet de réaliser des téléconsultations médicales 7 jours sur 7 y compris le dimanche (sauf les jours fériés).

La box médicale permet également **l'accès programmé à des spécialistes** : dermatologie, pneumologie et gériatrie.

A l'issue de la consultation, l'ordonnance est imprimée et le compte rendu est envoyé sur votre compte patient Tessan (à créer en amont).

Horaires d'ouverture :

8h à 20h du lundi au
vendredi

9h à 19h le samedi

10h à 16h le dimanche

Fermée les jours fériés



POURQUOI TÉLÉCONSULTER ?

Pour tous



“Des plages étendues et réservables en ligne ou par téléphone”

Les parents pressés



“Créneaux rapides et ordonnances immédiates”

Les séniors



“Sur place, une équipe de téléassistance vous guide et des capteurs intelligents peuvent alerter le PC sécurité en cas d'incident”



Mal de tête



Affection ophtalmique légère



Abcès dentaire, rage de dent



Diabète, hypertension, cholestérol



Infection urinaire (cystite), contraception, trouble érectile



Douleur musculaire ou osseuse



Toux, asthme, bronchite



Trouble digestif



Douleur ORL (otite...)



Affection dermatologique, allergie



Accompagnement psychologique

MAIS AUSSI



Prescription vaccination

Examen complémentaire



Renouvellement d'ordonnance

Questions générales



(anxiété modérée, troubles sexuels, sevrage tabagique, alimentation du nourrisson, etc)



CAS NON PRIS EN CHARGES

- Enfants de moins de 2 ans
- Accidents du travail
- Certificats d'aptitude à la pratique sportive
- Renouvellement d'arrêt maladie



COMMENT ÇA MARCHE ?

1



Je crée mon espace patient*

Créer un compte en amont avec la société de téléconsultation TESSAN sur moncompte.tessan.io

2



Je prends RDV

- sur le site www.laboxmedicale.com/mairie/66600
- par téléphone au **04 48 07 27 25**
- en scannant le QR code



3



Je reçois un code par SMS

Je me rends à la Box Médicale à l'heure de ma consultation.

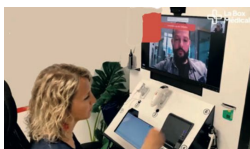
4



Je tape le code et je rentre

Une fois à l'intérieur, je me dirige vers la borne de téléconsultation et je m'installe. Une fois ma carte vitale introduite, je me connecte à mon espace patient TESSAN.

5



Je démarre la téléconsultation**

Une fois connectée, je lis les instructions qui s'affichent à l'écran puis le médecin me guide pendant la consultation (sur place : thermomètre, tensiomètre, oxymètre, otoscope et stéthoscope)

6



Je règle et je repars avec mon ordonnance

Je peux quitter la Box Médicale. La désinfection commencera après mon départ grâce un traitement UV-C.

**en cas de difficultés pour créer l'espace patient, des «ambassadeurs» sont là pour assister les personnes*

***la Box Médicale est reliée par interphone à un centre de suivi, localisé dans le Gard, joignable à tout moment*



INFORMATIONS NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DU COMPTE

- Adresse mail pour se connecter à l'espace patient
- Carte vitale
- Carte bancaire
- Liste des traitements suivis et historique médical



FOIRE AUX QUESTIONS

Où retrouver les documents ?

A la fin de la téléconsultation, les documents personnels sont disponibles dans le compte patient Tessan

1. Sur le site internet : moncompte.tessan.io
2. Renseigner son adresse mail et son mot de passe
3. Retrouver les documents dans l'onglet [Mes ordonnances](#)



Scanner ce **QR code** pour
se connecter à son
espace personnel

Qui consulte ?

Des médecins généralistes pour des soins non programmés et des médecins spécialistes pour des soins programmés en dermatologie, pneumologie et gériatrie.

Quelles indications thérapeutiques ?

Des soins non programmés sans signe de gravité ou d'urgence immédiate. En cas d'urgence vitale : composez le 15.

Est-ce remboursé ?

Oui, la téléconsultation est prise en charge selon les règles en vigueur.

Prix d'une téléconsultation : 25€, prix d'une téléconsultation avec un médecin spécialiste : 30€.

Possibilité d'appliquer le tiers payant intégral selon les mutuelles : renseigner le numéro AMC figurant sur la carte mutuelle.

Quelles sont les mesures d'hygiène ?

Désinfection totale de la box par UV-C après chaque consultation.

La confidentialité est-elle assurée ?

Espace dédié, secret médical respecté, données sécurisées.

Quelles pièces obtient-on à la fin de la téléconsultation ?

Une ordonnance imprimée et un compte rendu (accessible sur votre espace patient).

Est-il possible de rester enfermé dans la Box Médicale ?

Impossible d'être enfermé ! Une poignée d'ouverture manuelle est accessible à l'intérieur de la Box Médicale.